



\*\*\*\*\*  
**OBJET ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES ET DEMANDE  
D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-  
SAVOIE AU TITRE DU CONSERVATOIRE DES TERRES  
AGRICOLES (CTA)**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2018-08

feuille 1/3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

**Représentés** : Néant

**Absent** : Jean-Philippe TAVARES

**Secrétaire de séance** : Daniel AUDIBERT

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Christophe GUITTON, rapporteur,

Vu la délibération n° 2018-03 du 29 janvier 2018 portant attribution de parcelles agricoles et forestières à la commune,

Suite à une erreur matérielle quant aux parcelles effectivement attribuées,

Il convient d'annuler et de remplacer ladite délibération afin de notifier les parcelles retenues par la SAFER dans le cadre de la candidature de la commune, pour une superficie de 5 ha, 57 a et 95ca, comme suit :

- Nyre : n° A 0461, A 1270 et A 1271 ;
- Bois du Faix : n°A 0613 ;
- Petit Buisson : n° A 1268 et A 1269 ;
- Vers Veaux : n° ZA 0006 et ZA 0029 ;
- Vers Veaux sud : n° ZB 0020 ;
- Le Plats : n° ZB 0024.

De plus, un acquéreur s'étant dédit, il est possible d'acquérir les parcelles A 220 et A 226 à La Boise d'une contenance de 74 a et 92 ca.

Ces parcelles à vocation agricole revêtent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture locale.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Savoie accompagne les collectivités souhaitant acquérir du foncier agricole pour en pérenniser la vocation, à travers le Conservatoire des Terres Agricoles. Pour être éligibles, les parcelles concernées doivent être confrontées à l'un des enjeux suivants : pression urbaine sur du foncier d'intérêt agricole, caractère agricole stratégique, enjeu de déprise agricole, enjeu environnemental sur une parcelle agricole, risque de perte de l'usage agricole.



\*\*\*\*\*  
**OBJET ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES ET DEMANDE  
D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-  
SAVOIE AU TITRE DU CONSERVATOIRE DES TERRES  
AGRICOLES (CTA)**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2018-08

feuillet 2/3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018  
A 20H00

Le montant de cette aide à l'acquisition à hauteur de 60 % du prix d'acquisition de la ou les parcelles.

Cette aide est conditionnée aux engagements suivants :

- Insérer dans l'acte notarié d'acquisition une clause résolutoire de restriction du droit de disposer pour préciser l'inconstructibilité de la parcelle ;
- Maintenir la parcelle en zone A ou N du PLU, en cas de révision de celui-ci ;
- Ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation de la parcelle ;
- Mettre en place un bail rural au profit d'un agriculteur local comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences de la parcelle.

Ces quatre engagements seront assortis d'une clause résolutoire. L'inexécution totale ou partielle des obligations du bénéficiaire entraînera la résolution de plein droit de la convention attribuant une subvention.

L'effet rétroactif de la clause obligera la restitution de la subvention perçue par la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la répartition des parcelles à acquérir telle que retenue par la SAFER ;
- de se positionner quant à l'acquisition des deux nouvelles parcelles, sous réserve de la validation du comité technique de la SAFER ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ces biens ;
- de proposer de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autoriser le Maire à effectuer les démarches afférentes ;
- d'accepter les engagements demandés par le Département de la Haute-Savoie au regard de l'aide accordée ;
- de prévoir les fonds nécessaires aux acquisitions dans le Budget Principal 2018 soit 51 000,00 € (cinquante-et-un mille euros et zéro cent) hors frais de notaires ;
- d'autoriser le Maire à conclure un bail environnemental avec les exploitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : Marie-Noëlle MINARD

Ont voté pour : le reste des conseillers



\*\*\*\*\*  
**OBJET ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES ET DEMANDE  
D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-  
SAVOIE AU TITRE DU CONSERVATOIRE DES TERRES  
AGRICOLES (CTA)**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2018-08

feuille 3/3

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018  
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Dominique BOUVET		
Eric PIERRE		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 19/02/2018

Fait et délibéré le 26/02/2018

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Date d'affichage : 01/03/2018

Acte télétransmis en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2018

